



Décision n° 2024-090D

Objet : Décision favorable valant financement de l'opération n°ON2020-15 de 10 logements locatifs aidés neufs (6 PLUS et 4 PLAI), Opération « 181 rue Joseph Denarié » à Challes-les-Eaux par CDC Habitat social

Le président ,

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Grand Chambéry est délégataire des aides à la pierre en matière de logement.

A ce titre, Grand Chambéry est chargée d'agrèer les opérations de logements locatifs sociaux et d'attribuer des financements pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de ce guichet unique, le dossier « 181 rue Joseph Denarié » - Challes-les-Eaux a été déposé à l'instruction des services de Grand Chambéry. Après examen, il apparaît que le dossier n°ON2020-15 a fait l'objet d'un agrément et d'un financement de l'Etat pour 6 PLUS et 4 PLAI, par décision n°2021-006D le 6 janvier 2021.

Le permis de construire étant désormais purgé de tout recours, Grand Chambéry peut financer cette opération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 151-22 C du conseil communautaire du 26 septembre 2022 modifiant le dispositif financier d'accompagnement du volet habitat du PLUi HD concernant les plafonds de prix,

Vu la convention de délégation de compétence et de mise à disposition entre l'Etat et Grand Chambéry en application de l'article L301-5-1 du code de la construction et de l'habitation signée le 1^{er} mars 2023,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 délégrant au président l'agrément, l'attribution, le retrait et l'annulation de financements pour le soutien au logement locatif social,

Vu la décision n° 2021-006 D du 6 janvier 2021 portant agrément et financement de l'Etat pour l'opération « 181 rue Joseph Denarié » - Challes-les-Eaux,

DECIDE

Article 1 : une subvention maximum de 56 861 € est accordée à CDC Habitat social pour la construction de 10 logements locatifs sociaux collectifs (6 PLUS et 4 PLAI), opération « 181 rue Joseph Denarié » à Challes-les-Eaux,

Article 2 : les subventions accordées par Grand Chambéry seront versées dans les conditions suivantes, sous réserve de crédits :

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

- un acompte peut, dans la limite de 50% du montant de la subvention, être versé aux organismes bénéficiaires, après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- le règlement pour solde de 50% est subordonné à la justification de la réalisation des travaux. Il est versé dans la limite du montant de la subvention recalculée selon la surface utile.

Article 3 : en cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des éventuels acomptes sera reversé par le bénéficiaire de la présente décision à Grand Chambéry,

Article 4 : en cas de revente des logements, Grand Chambéry devra être informée et pourra exiger le reversement de tout ou partie des subventions,

Article 5 : le président de Grand Chambéry et le responsable du service de gestion comptable de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

Article 6 : la présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce dernier peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr,

Article 7 : en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Président ou VP**

Numéro attribué à l'acte : **2024-090D**

Objet de l'acte : Décision favorable valant financement de l'opération n°ON2020-15 de 10 logements locatifs aidés neufs (6 PLUS et 4 PLAI), Opération « 181 rue Joseph Denarié » à Challes-les-Eaux par CDC Habitat social

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240625-lmc1H31859H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31859H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mardi 25 juin 2024